

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OISANS VOUS INFORME :

L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI EN OISANS

COMMENT ÇA MARCHE ?

EN
VRAC

EMBALLAGE PACKAGING



UN DOUTE, UNE QUESTION SUR LE TRI ?

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OISANS
1313 RUE HILBERT BP 53 35520 ECOLE OISANS
04 76 11 01 09 - WWW.CCOISANS.FR

 **OISANS**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

En quoi consiste l'extension de ces consignes de tri ?

Jusqu'à présent, en Oisans, les consignes de tri pour les emballages en plastique étaient limitées aux bouteilles et flacons. L'extension des consignes de tri consiste à permettre aux habitants de mettre tous les emballages dans le bac de tri (conteneurs enterrés ou colonnes aériennes jaunes) et de développer le recyclage des emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films, pots et barquettes.

Tous les emballages sont à déposer dans le bac de tri jaune quelle que soit la matière.

LE GUIDE DE TRI EN IMAGE



